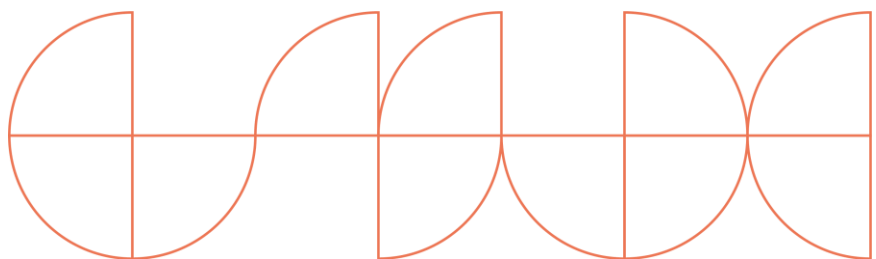


CHARTRE ACHATS RESPONSABLES GROUPE JMI

Table des matières

1. Stratégie et objectifs	2
2. Code de conduite fournisseurs	2
3. Traçabilité et transparence	3
4. Qualité nutritionnelle des produits.....	3
5. Respect environnemental	4
6. Pêche et aquaculture durable	4
7. Bien-être animal.....	5
8. Prestataires de services et équipements	6
9. Emballage.....	6
10. Conclusion.....	7



La Charte Achats Responsables définit les exigences minimales à respecter pour collaborer avec le Groupe JMI et l'ensemble de ses filiales (désignés collectivement ci-après comme « le Groupe »). Elle s'applique à tous les partenaires commerciaux du Groupe, y compris les fournisseurs, sous-traitants, et prestataires de services (désignés ci-après comme « les Fournisseurs »), ainsi qu'à l'ensemble des entités du Groupe JMI.

Les Fournisseurs sont tenus de diffuser les principes de cette Charte au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, afin d'en assurer une application cohérente. Conscients que l'alignement sur ces exigences peut nécessiter un certain temps, nous encourageons une démarche d'amélioration continue, dans une logique de progrès partagé entre le Groupe et ses Fournisseurs.

Le Groupe JMI se réserve le droit de procéder à des audits, auto-évaluations ou autres mécanismes de contrôle, afin de vérifier le respect effectif de cette Charte tout au long de sa chaîne de valeur.

1. Stratégie et objectifs

A travers cette Charte nos objectifs sont clairs :

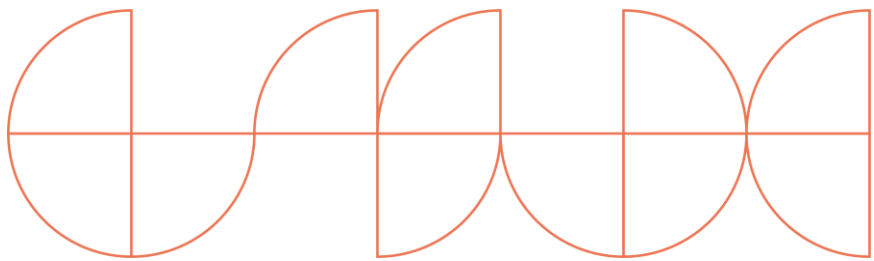
- Préserver les ressources halieutiques et soutenir une pêche durable.
- Réduire l'impact environnemental de nos achats.
- Favoriser des relations équilibrées et durables avec nos fournisseurs.
- Encourager l'innovation au service de la qualité, de la sécurité alimentaire et de la durabilité.
- Soutenir les filières locales, artisanales et responsables.
- Favoriser des produits de la mer certifiés MSC/ASC à nos clients
- Garantir une traçabilité optimale afin d'assurer une transparence complète envers nos clients et consommateurs.
- Mettre en place un plan de vigilance concernant les enjeux éthiques, sociaux et environnementaux en évaluant nos Fournisseurs.

2. Code de conduite fournisseurs

Les Fournisseurs s'engagent à se mettre en conformité avec chacun des principes énoncés dans la Charte Ethique du Groupe JMI : ([lien vers Charte Ethique](#)).

Le Groupe et ses Fournisseurs s'engagent à respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils sont implantés et avec lesquels ils travaillent. Une implication de tous, permet de lutter contre les pratiques illégales et assure la pérennité de nos activités.

Les Fournisseurs doivent également mettre un système de traçabilité et une procédure de rappel ou de blocage. Ils doivent également être en mesure de fournir les origines de tous les produits utilisés.



Les Fournisseurs doivent aussi communiquer au Groupe en cas de perte de label ou certifications de site de production ou autre et transmettre l'information aux contacts commerciaux et ceux 2 mois à l'avance avant réception du produit.

Pour la sécurité des produits alimentaires, les Fournisseurs doivent contrôler systématiquement les différents points suivants et se référer aux Cahiers des Charges : analyses microbiologiques, respect de l'étiquetage produit et carton, poids net produit et carton, calibre produit, qualité organoleptique du produit (coloration, texture, odeur) et intégrité du produit (corps étrangers, ...).

3. Traçabilité et transparence

Afin de garantir une traçabilité irréprochable et une transparence totale aux consommateurs, le Groupe a créé un cahier des charges exhaustif. Les Fournisseurs doivent fournir toutes les informations utiles des produits. Concernant les produits d'élevage : les noms scientifiques de toutes les espèces, la composition détaillée, le nom et la localisation de la ferme où l'espèce a été élevée et les certifications associées au produit pour les produits d'élevage.

Pour les produits issus de la pêche, la zone de pêche en conformité avec la réglementation en vigueur, la méthode de pêche utilisée, les certifications et si besoin la taille du produit. Pour s'assurer d'un respect complet de ces consignes, tous nos fournisseurs peuvent être soumis à des audits réalisés par des équipes formées afin de contrôler leurs outils de productions et leurs bonnes pratiques. Les Fournisseurs doivent veiller à mettre en place des plans de contrôle qualité et s'assurer que les produits livrés sont conformes à nos exigences et à la réglementation en vigueur et qu'ils ne pourraient en aucun cas nuire à la santé des consommateurs.

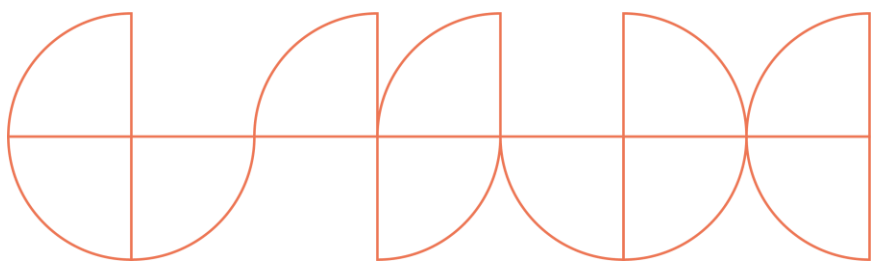
Les Fournisseurs doivent respecter la législation concernant l'étiquetage des produits. Les produits sont étiquetés dans la langue du pays dans lequel le produit sera livré et vendu. Le pays d'origine de la matière première doit être inscrit en toutes lettres ainsi que la DLC ou de la DDM sous le format réglementaire. Le fournisseur s'engage à tenir à disposition toutes les informations utiles et obligatoires en matière de traçabilité et de transparence de ses produits.

4. Qualité nutritionnelle des produits

Le Groupe a également construit des relations pérennes avec ses Fournisseurs afin de toujours proposer les meilleurs produits. Pour les produits halieutiques sauvages, la congélation à bord est favorisée afin de garantir une fraîcheur et une qualité irréprochable tout en conservant les qualités organoleptiques qui lui sont rattachées.

Les Fournisseurs doivent s'engager à réduire et optimiser les taux de sel, sucre (sont à éviter les dérivés du sucre et favoriser le sucre natif), matières grasses, additifs et arômes afin d'avoir des produits de meilleure qualité nutritionnelle.

Les Fournisseurs doivent également éviter l'utilisation des huiles de palme. En cas de nécessité, ils doivent impérativement choisir des filières durables et certifiées RSPO.



5. Respect environnemental

Le Groupe JMI s'engage à mettre en place une politique RSE qui s'articule autour de trois piliers essentiels, véritables caps qui orientent notre engagement face aux enjeux actuels :

- L'humain au cœur de nos activités, moteur de notre dynamique collective
- La protection et la préservation des écosystèmes marins et de la biodiversité,
- Une maîtrise complète de la chaîne de valeur, depuis la mer jusqu'à l'assiette.

Une démarche guidée par une seule raison d'être : développer des services et des produits de la mer de qualité, durables et pour tous.

Le Groupe s'engage à sélectionner des Fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs et ambitions puis encourage ses Fournisseurs à mettre en place une politique RSE et d'être dans une démarche d'amélioration continue. Afin de limiter leurs impacts environnementaux les Fournisseurs doivent rédiger des plans d'actions, agir et se faire certifiés avec des référentiels, labels et certifications. Les Fournisseurs doivent être capables de rendre compte de leurs actions et le Groupe portera une attention particulière à la sécurité et qualité des produits, au bien-être animal, aux méthodes de production respectueuses de l'environnement et de l'Homme et à la limitation des impacts environnementaux.

Les enjeux environnementaux sont intégrés tout au long du processus Achats dans le respect de la politique RSE du Groupe. Ainsi, la Fonction Achats veille à apprécier systématiquement l'impact environnemental de ses activités et décisions et pour cela cherche à :

Anticiper les problématiques de développement durable en mesurant les impacts environnementaux de la politique Achats,

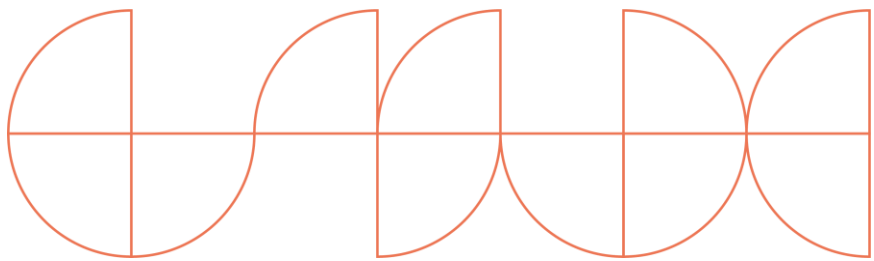
Contribuer activement à la mise en œuvre des initiatives engagées par le Groupe en tant qu'entreprise au titre de sa politique RSE,

Mesurer l'adhésion de ses fournisseurs autant que ses acheteurs à ladite Politique RSE.

6. Pêche et aquaculture durable

Le Groupe privilégie les Fournisseurs mettant en œuvre des pratiques de pêche et d'aquaculture respectueuses des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité. En matière de pêche, sont fortement préconisées les méthodes limitant les impacts sur l'environnement marin, notamment celles évitant les captures accessoires, la prise de poissons juvéniles, ainsi que les interactions avec les mammifères marins et les tortues. Les quotas, tailles minimales et périodes de pêche doivent être strictement respectés afin de préserver les cycles biologiques, favoriser le repos biologique des espèces et garantir leur renouvellement naturel. Le Groupe veille également à ne pas s'approvisionner en espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et à assurer une surveillance des cycles de reproduction afin de ne pas menacer les populations concernées.

En matière d'aquaculture, le Groupe favorise des pratiques responsables limitant les impacts sur les milieux naturels, notamment la maîtrise des rejets, la préservation de la qualité de l'eau, le bien-être animal, l'usage raisonné des intrants (alimentation, traitements vétérinaires) et la prévention des maladies. Les systèmes d'élevage doivent contribuer à une production durable, traçable et respectueuse des équilibres environnementaux et sociaux, tout en garantissant la sécurité alimentaire et la pérennité des ressources.



Le Groupe s'appuie de manière croissante sur des partenaires engagés et certifiés, afin de répondre aux attentes sociétales et d'assurer la disponibilité des ressources pour les générations futures. Les certifications et labels reconnus incluent notamment sans que cette liste soit limitative : MSC, ASC, Agriculture Biologique, Friend of the Sea, Global G.A.P. et Mr GoodFish. Enfin, le Groupe lutte activement contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), en s'assurant que ses Fournisseurs et les navires concernés ne figurent pas sur les listes officielles de référence.

7. Bien-être animal

Alimentation

Une attention particulière est accordée à l'origine, à la qualité nutritionnelle et à la traçabilité de l'alimentation fournie aux animaux d'élevage. Celle-ci doit être adaptée à l'espèce, à son âge et à son état physiologique, et garantir un apport protéique de haute qualité. Le Groupe proscrit l'utilisation de protéines issues de dérivés d'animaux terrestres ruminants et encourage le recours à des sources de protéines marines durables et certifiées, contribuant à une alimentation équilibrée et respectueuse des écosystèmes. Il est fortement recommandé de privilégier des aliments aussi naturels que possible, en limitant notamment l'usage d'ingrédients à risque environnemental, afin de prévenir les risques de déforestation. Lorsque l'utilisation de soja est nécessaire, celui-ci doit être certifié durable.

Elevage

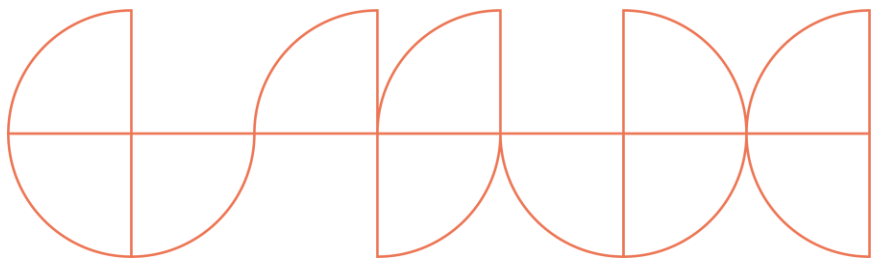
Nous travaillons qu'avec des aquaculteurs/pisciculteurs référencés et dont les pratiques techniques, qualitatives et environnementales sont les meilleures. Les densités d'élevage doivent être respectées et favoriser l'expression naturelle du comportement des poissons/crevettes. Les poissons d'élevage doivent vivre dans des milieux qui se rapprochent au plus de leur habitat naturel et doivent être le moins possible manipulés. Il est également interdit d'utiliser des hormones de croissance. L'utilisation des antibiotiques il doit répondre à un cadre légal et thérapeutique, prescrit et suivi par un vétérinaire. Concernant l'ablation oculaire des crevettes reproductrices, nous demandons à nos fournisseurs de réduire progressivement le recours à cette pratique et de privilégier, lorsque cela est techniquement possible, les alternatives disponibles et adaptées dans une logique d'amélioration continue des pratiques d'élevage.

Transport

Le transport peut être une source de stress importante pour les animaux voire une cause de mortalité. Il est donc important de respecter le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes. La durée de transport doit être limitée et la densité et l'oxygénation de l'eau doit être contrôlée.

Méthode d'abattage

La période de jeûne avant l'abattage doit être réduite au minimum en respectant les exigences qualité. Le stockage doit être limité en bassins tampon. Des solutions de réduction du stress sont favorisées avant l'abattage, par exemple courants d'eau pour les poissons. La méthode d'étourdissement des poissons et crevettes avant abattage par électronarcose est favorisée.



8. Prestataires de services et équipements

Le Groupe JMI veille à sélectionner des prestataires de services et fournisseurs d'équipements partageant ses engagements en matière de responsabilité sociale, environnementale et éthique. Les partenaires sont évalués notamment sur leur conformité réglementaire, leurs pratiques en matière de droits humains, de santé et sécurité au travail, ainsi que sur leur capacité à réduire les impacts environnementaux de leurs activités (gestion des ressources, réduction des émissions de gaz à effet de serre, déchets, éco-conception).

Le Groupe privilégie des relations durables fondées sur la transparence, la qualité des prestations, l'innovation responsable et l'amélioration continue, tout en favorisant, lorsque cela est pertinent, des acteurs locaux et des solutions respectueuses de l'environnement.

9. Emballage

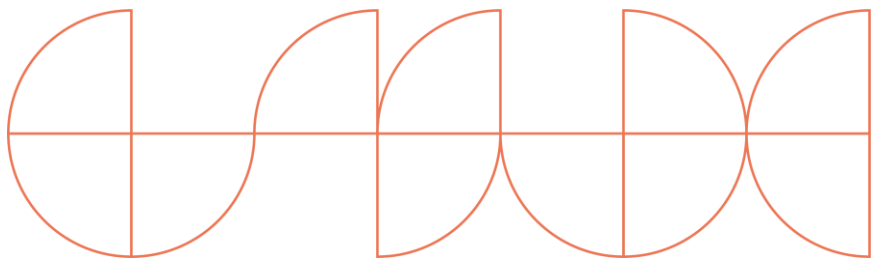
Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue concernant les emballages de ses produits. Il vise à réduire autant que possible la quantité et l'usage des emballages, tout en garantissant impérativement la sécurité sanitaire, la qualité et la résistance nécessaires, en particulier pour les produits alimentaires. Dans ce cadre, le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils soient pleinement force de proposition en matière d'innovations responsables, en proposant des solutions d'emballages plus sobres, recyclables, réutilisables ou intégrant des matières recyclées, sans compromis sur la conformité réglementaire et la protection des produits. Le dialogue et la co-construction avec les fournisseurs sont encouragés afin d'identifier et de déployer des alternatives performantes, durables et adaptées aux usages.

- Éviter le suremballage
- Limiter les épaisseurs des matériaux
- Optimisation et adaptation de l'emballage

Dans le respect des fonctions de protection et de communication.

Raisonner les choix de matériaux selon les filières de recyclage :

- Privilégier des matériaux dont la filière de recyclage existe en France ou dans les pays dans lesquels nous avons une activité
- Éviter les matériaux pouvant perturber la qualité du processus de recyclage
- Privilégier l'emploi de mono-matériaux quand cela est possible afin d'optimiser leur recyclabilité
- Sensibiliser aux gestes de tri à travers les mentions, logos et fiches techniques
- Choisir des matériaux responsables :
- Raisonner le choix de l'emballage en évaluant son impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie
- Privilégier l'utilisation de matériaux recyclables
- Privilégier l'utilisation de plastique recyclé si aucune autre alternative au plastique ne convient, de manière générale, éviter l'utilisation de plastiques vierges
- Privilégier l'utilisation d'adjuvants (encres, vernis colles etc.) les plus naturels possibles et minimiser leur utilisation.
- Privilégier le réemploi



Porter un regard attentif sur la provenance et l'origine des matériaux :

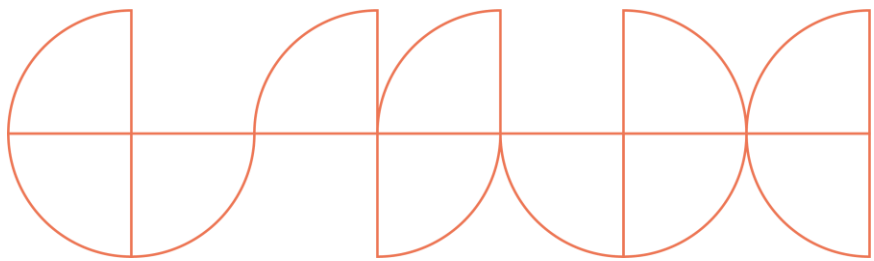
- Privilégier l'origine Europe quand cela est possible
- Privilégier les approvisionnements en emballages et matières premières à proximité des sites de production et de transformation
- Privilégier des filières labellisées
- Pour les matériaux issus du bois, privilégier les certifications FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification).

Le tout en se conformant aux évolutions réglementaires.

Le Fournisseur s'engage à communiquer au Groupe toute initiative vertueuse à ce sujet et à transmettre le % de matériau recyclé/recyclable utilisé dans les produits commercialisés au Groupe, tout en garantissant la résistance aux différentes manutentions afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

10.Conclusion

Dans le Groupe JMI, nous croyons que les achats responsables sont essentiels pour la préservation des ressources naturelles et pour la création de valeurs durables pour l'entreprise, nos partenaires et la société dans son ensemble. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter cette charte d'achats responsables, afin de contribuer activement à un avenir plus respectueux de l'environnement et des Hommes.



DECLARATION D'ENGAGEMENT

La Société (Raison Sociale) _____,

(Forme juridique) _____ de droit _____, au capital de _____ euros dont le siège social est à _____, immatriculée sous le numéro (SIRET) _____.

Représentée par _____, agissant en qualité de _____,

Ci-après, désigné le « Fournisseur »

- Certifie avoir reçu un exemplaire de la Charte Ethique et de la Charte Achats Responsables du Groupe JMI et en avoir pris connaissance ;
- Déclare en approuver tous les termes sans restriction, ni réserves et s'engage à les respecter ;
- Reconnaît que la présente signature de la Charte Ethique et Charte Achats Responsables constituent une condition essentielle et déterminante pour tout accord de référencement et d'approvisionnement entre notre société et le Groupe JMI. Le non-respect de ces chartes peut constituer une cause de rupture de la relation commerciale ;
- Le présent engagement prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée indéterminée. Il demeurera inchangé jusqu'à une nouvelle mise à jour des conditions de la Charte Achats Responsables.

Fait à _____,

Le _____,

Pour le Fournisseur

Nom :

Qualité :

Signature et cachet :

